

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COMPAGNIE MINIERE AFRICAINE » en abrégé « CMA »

Siège Abidjan-Cocody-Angré-Sur la voie du Plateau
Dokui-Cité les manguiers-Villa 201-Lot 210-Ilot 9., Lot
210, Ilot 9

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/12/2025 , et enregistrés au CEPICI le 11/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COMPAGNIE MINIERE AFRICAINE

» en abrégé « CMA »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire et dans tout autre pays la recherche minière. Et pour la réalisation de l'objet social: L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ; L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; La prise en location gérance de tous fonds de commerce ; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Capital 20,000,000 F CFA divisé en (2000) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan-Cocody-Angré-Sur la voie du Plateau
Dokui-Cité les manguiers-Villa 201-Lot 210-Ilot 9., Lot
210, Ilot 9

Dirigeant(s) Mme TIA LYDIE HUGUETTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13932 du 23/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°81072/GTCA/RC/2025 du 23/12/2025

